



Que faire je suis a mon 3e cdd

Par **vviei**, le **14/03/2008 à 13:44**

bonjour , actuellement en poste pour un remplacement de conge parental: j'ai été embauche pour un 1er contrat du 01/09/2005 au 20/07/2006 puis avenant du 20/07/2006 au 04/09/2007 et j'ai resigné un avenant 04/09/2007 au 04/09/2008 , ne connaissant rien en droit du travail , je pensais que l'on pouvait renouveler 3 fois , un cdd or en me penchant sur mon cas , je voulais savoir si mon employeur etait en tort puisque mon contrat specifie que je remplace mme X en conge parental mais qu'il y a des dates précises à mon contrat , je precise que tout se passe bien au travail , mon patron est content de mes services mais j'ai l'impression que cette situation va envenimer les choses car il n'aime pas les complication et ai pres de ses sous

il m'a dit qu'on pouvait rester comme cela , je le soupçonne de me refaire un contrat en ne mettant pas de date precise , mais m 'a evoque le fait que je pouvais demander un reclassement en cdi mais que lui me licencierai tout de suite derriere,
que faire , mon avenir dans cet entreprise est limté , il n'a jamais voulu m'augmenter et pour prendre des vacances c'est la galère
pouvez vous m'eclairer sur mes droits et les recours , j'aimerais que les choses se passent simplement et sans de désaccord